

Envoyé : jeudi 19 juillet 2018 10:58

Bonjour,

Est-ce qu'il viendrait à l'idée de quelqu'un de construire un centre de loisir au milieu de ruines antiques en disant que 85 % des ruines seront préservés mais que le centre de loisir valorisera les ruines et favorisera le lien social ?

Je considère ce bois de Romainville comme un vestige vivant et au même titre qu'un site antique parvenu dans un état extraordinaire jusqu'à nous, il convient de le préserver dans son intégralité parce que c'est cet intégralité qui fait la valeur de ce patrimoine.

Si ce bois est arrivé jusqu'à nous, c'est parce qu'il a été protégé par les anciennes carrières qui empêchait son urbanisation, ce n'est pas la résultante d'une volonté politique visant à préserver un équilibre entre l'urbanisation et l'environnement. Aujourd'hui, les élus de la ville ont le projet de le détruire en partie, alors que ce bois ne doit pas être regardé à l'échelle de Romainville mais à celui de la première couronne de la région parisienne, où le désastre est total si l'on devait faire le bilan de ce qu'il reste d'espace boisé.

L'urgence est de reboiser, pas de défricher les vestiges boisées qui nous sont parvenus. La pollution devient la troisième cause de mortalité en région parisienne, remplacer des arbres par des pelouses va améliorer en quoi la situation ?

Et que dire de la vie abritée dans ce bois, à l'avenir de cet écosystème qui est le fruit d'un lent équilibre entre toutes les espèces qui ont trouvé refuge dans le bois ? Les travaux, le bruit, les vibrations vont faire fuir les animaux bien au-delà du périmètre des emprises de cette base de loisir. Ensuite, la fréquentation, le bruit des enfants feront que la biodiversité sera perdue dans une grande partie du bois.

Nous comprenons que certains élus qui sont dans l'agitation permanente imaginent des lieux favorisant la même agitation pour les habitants. Mais les habitants ont aussi besoin de zone de calme, et quoi de mieux que cet espace boisé peut apporter cette ambiance si apaisante permettant à la fois de se ressourcer, méditer et s'évader. Rester aux abords d'un tel lieu permet de ressentir un bien être immédiat. Il faut laisser cet ensemble boisé intact, parce que sa vocation est de rester boisée, parce que des endroits comme cela en première couronne est une exception.

Partout est favorisée la ville dense, cela oblige à la stricte protection des espaces boisés, à leur sanctuarisation, c'est une obligation morale, une question de santé publique et aussi la seule condition pour préserver ce qui reste de biodiversité. Pour conclure, je trouve particulièrement osé de présenter une base de loisir comme d'intérêt public, alors que les bienfaits du bois dans un contexte de pollution de l'air et de préservation de la biodiversité, présente un intérêt public bien supérieur et qui dépasse les limites communales de Romainville.

Merci de prendre en compte ma contribution

Laurent Cosk

Envoyé : jeudi 19 juillet 2018 12:06

Bonjour,

Ce permis aurait comme résultat de supprimer de nombreux arbres de la forêt qui s'est développée sur l'ancienne carrière de gypse, alors qu'il existe, le joutant, un terrain non aménagé dit "la sapinière". Certes ce terrain appartient au département, mais ce genre de raisonnement ("c'est la porte d'à côté") ne passe pas auprès des citoyennes et des citoyens.

Je suis par ailleurs très surpris (et choqué) de l'ingérence de l'actuel président de la base (M. Weisselberg) et adjoint de la ville de Romainville qui a lancé un large appel sur internet pour être soutenu.

C'est la 1ère fois que je vois ça dans une consultation publique.

Je note que le précédent président de la base M. Champion (également adjoint de Romainville) a immédiatement répondu présent et envoyé son avis favorable.

Je suis également surpris de la teneur de leurs arguments : ils insistent sur le fait qu'une grande partie de la nature qui s'est spontanément créée est sauvegardée. Cela signifie que ce serait - selon eux - une bonne chose de tout sauvegarder. Au lieu de cela, il est question de réaliser une "base de loisirs" à l'ancienne, coûteuse, dépassée et de plus en plus rejetée au moment où se forge - enfin - une conscience citoyenne pour la préservation des espaces naturels et de la biodiversité en ville. D'autant que l'espace de la Sapinière est tout à côté.

Je note que les deux (l'actuel président et celui qui l'a précédé) ont soutenu et voté une délibération (présentée par M. Champion) d'Est Ensemble qui exigeait de la Région qu'elle poursuive l'aménagement sur la totalité de la surface : le fait qu'à quelques jours de distance, ils disent exactement le contraire montre la « réalité » de leurs sentiments.

Bref, je suis défavorable au projet de destructions de la faune et de la flore que va occasionner l'aménagement programmé.

Cela ne nous empêche pas d'apprécier le « bouger » positif des services du Conseil régional, parti d'un projet « base de loisirs à l'ancienne » pour aboutir au projet actuel : encore un effort, sinon nous allons le regretter lorsque la conscience de la nécessité de la préservation de la biodiversité l'aura emporté ... D'aurant que des paysagistes réputés, s'expriment en faveur d'un aménagement naturel et que des étudiant.e.s en architecture, sous la direction de leur professeure, montrent que c'est possible.

Pierre Mathon

secrétaire des « Amis de la Forêt de la Corniche des Forts »

animateur de la coordination associative et citoyenne, ancien conseiller régional d'Ile de France

Envoyé : jeudi 19 juillet 2018 12:40

Bonjour,

Je ne comprends pas qu'une Région qui a élaboré et voté la charte régionale de la biodiversité et un plan vert suite à un rapport de la CRC continue à vouloir aménager une des dernières zones naturelles de cette métropole, il y va pourtant de la santé de ses habitants en zone dense urbaine. Ces derniers ont besoin d'espace verts aménagés mais également de zones où la biodiversité est préservée... Merci aux décideurs de préserver la corniche des forts de l'irréremédiable



Sophie Guillemain

Envoyé : jeudi 19 juillet 2018 14:01

Nature spontanée et aires aménagées peuvent cohabiter en parfaite harmonie. Les séquoias centenaires, plantés par l'homme au XIX^{ème} siècle, côtoient le bois sauvage, les arbres morts, les ronces, les écuries, les aires de jeux au parc de La Poudrerie. Comme on trouve souvent de traces des renards dans le "très artificiel", mais magnifique, Arboretum du bois de l'Etoile à Gagny. L'île de loisir du bois Le Roi se trouve au milieu de la Forêt de Fontainebleau. On pourrait citer le Parc du Sausset, de la Courneuve, de Sevrans... Faune et flore ne connaissent de frontières, essayons de prendre exemple d'eux et oublions extrémismes et querelles d'ordre purement idéologique.

Cordialement,

Silvia Salamon

7, rue Joseph Bara, 93230 Romainville

Envoyé : jeudi 19 juillet 2018 15:34

Bonjour,

Et si on arrêta de tout vouloir transformer pour le plaisir et le profit de l'homme ?

Même s'il ne s'agit que de 15 % de la surface considérée, les dégâts seront considérables : arbres abattus, animaux délogés, biodiversité perturbée...

Jusqu'où veut-on aller ?

Les arguments avancés sont séduisants mais ne sont pas réalistes : pas de parking : avez vous vu comment se garent les familles qui viennent faire des barbecues le we dans le parc adjacent ?

Il est certain que l'observation de la faune sauvage déjà présente et sa conservation en intégralité seront moins lucratives que ce projet d'île de loisirs ; mais combien plus saines pour notre avenir et celui de nos enfants !

Faites appel à un paysagiste, pas simplement pour une consultation mais également pour la protection de cet environnement si précieux, un gars comment Gilles Clément par exemple. Réfléchissez bien je vous en prie.

Naturellement vôtre

Magali Paris

141 avenue du colonel Fabien Romainville

Présidente du Jardin partagé Pousse Ensemble ! à Pantin.